



**COMPOSITION DES COMMISSIONS DE RECRUTEMENT  
UFR Sciences et Techniques  
Année universitaire 2022-2023**

**Le Président de l'Université de Bourgogne**

VU le Code de l'Education, et notamment l'article L.612-6 et D. 612-36-2;  
VU la Loi n° 2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat ;  
VU les délibérations du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 12/12/2022 et du 15/03/2023 relative aux capacités d'accueil, aux attendus et aux modalités de candidatures pour l'entrée en Master 1 à la rentrée 2023 ;

**ARRETE**

**Article 1 :**

La Commission de recrutement pour l'accès à la **première année du Master Mathématiques et Applications parcours Mathématiques pour l'Ingénierie, alGorithmique, Statistique (MIGS) - rentrée 2023** est ainsi constituée pour l'année universitaire 2022-2023 :

**Président : Xavier DUPUIS, enseignant-chercheur et responsable du M1 MIGS**

**Membres :**

**Hervé CARDOT, enseignant-chercheur**

**Yoann OFFRET, enseignant-chercheur**

**Patrick TARDIVEL, enseignant-chercheur**

**Article 2 :**

Le Directeur de l'UFR Sciences et Techniques est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR Sciences et Technique et sur le site internet de l'UFR Sciences et Techniques.

Fait à DIJON, le 20 mars 2023

Le Directeur de l'UFR UFR Sciences et Techniques

François BLAIS